

M. l'Orateur dépose sur la Table: Rapport du bibliothécaire général du Parlement, qui se lit comme suit:

*A l'honorable Président de la Chambre des communes,*

Le Bibliothécaire général du Parlement a l'honneur de présenter au Parlement le rapport de la bibliothèque pour l'année 1943.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque contenant la liste des livres achetés et reçus en dons, est actuellement sous presse, et la distribution s'en fera bientôt.

Le Bibliothécaire général souligne avec reconnaissance les dons nombreux et intéressants des douze derniers mois.

D'après la correspondance échangée avec nos agents londonniens, la crise du papier qui sévit en Angleterre oblige les éditeurs anglais à limiter le nombre de leurs publications. Comme les droits de priorité favorisent d'abord le marché anglais, il s'ensuit que nombre de nos commandes sont restées en souffrance. Tout de même on a continué de nous expédier, comme d'habitude, les publications du gouvernement britannique. Quant aux livres français, la situation s'avère encore plus défavorable: la France ne nous en fournit aucun, les Etats-Unis nous en expédient quelques-uns, et un petit nombre sont imprimés au Canada. Fait à noter, la production de nos écrivains canadiens-français accuse une forte augmentation au Canada.

D'année en année s'accroît le nombre des ouvrages déposés en vertu de l'article 11 de la Loi modificative du droit d'auteur, 1931: de 139 qu'il était en 1932, le nombre est passé à 475, en 1943.

La Bibliothèque du Congrès nous a fait parvenir jusqu'ici 60 volumes (Grono) de son Catalogue d'imprimés, et le British Museum, 36 volumes (Chic) de son Catalogue général d'imprimés.

Les réductions budgétaires et les augmentations fiscales ont nécessité la plus stricte économie, surtout dans l'achat d'ouvrages littéraires de moindre importance. Néanmoins, la bibliothèque s'est enrichie de nombre de volumes ayant trait à la guerre, ou reconnus de première valeur pour les besoins du Parlement.

L'installation d'ampoules spéciales en remplacement des anciens réflecteurs au-dessous du dôme a certes amélioré le système d'éclairage; restent encore les alcôves où, selon le rapport du ministère des Travaux publics, les améliorations nécessaires ne pourront s'effectuer tant que prévaudront les restrictions occasionnées par la guerre.

Depuis 1900, les bibliothécaires ont signalé, chaque année, l'état d'encombrement de la Bibliothèque. Tout l'espace disponible à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci a été utilisé, et il n'existe actuellement aucun moyen de se procurer de l'espace supplémentaire dans la Bibliothèque, ni dans aucun autre établissement placé sous la juridiction du ministère des Travaux publics, ainsi qu'en fait foi le rapport de l'architecte en chef. La structure de la Bibliothèque rend impossible toute modification au plan de la pièce ou tout agrandissement de l'édifice même.